

ASSEMBLEE PROVINCIALE SAISON 2018-2019

COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

RAPPORT D'ACTIVITES DE LA SAISON 2018-2019

Arrêté en date du 30/04/2019

Assemblée Générale

L'assemblée générale des clubs se tiendra le **samedi 25/05/2019 à partir de 10H00**, salle Pierre de Coubertin, sentier de l'Epée, 35 à 6040 Jumet.

Accès : voir calendrier page « clubs et équipes » : Spirou Charleroi jeunes (0284)

Ordre du Jour

2.1 Vérification des pouvoirs des délégués des clubs, de 09H30 à 10H00.

Rappel : un membre d'un club peut représenter celui-ci à l'Assemblée en **présentant** sa licence fédérale et la procuration signée par 2 des 4 membres de comité (voir article PA 43 et 77 du ROI).

2.2 Introduction

2.3 Mise à l'honneur de membres fédéraux ou de clubs

2.4 Rapport du CP (composition, répartition des tâches, calendriers seniors et jeunes, contrôle des feuilles, convocateurs, changements au calendriers seniors et jeunes, prise des résultats, coupes du Hainaut seniors et jeunes, mini-basket)

2.5 Rapport Commission Technique et de propagande (CTPH)

2.6 Rapport Commission de Formation des Arbitres (CFA)

2.7 Approbation des différents règlements (coupes du Hainaut seniors et jeunes, play-offs)

2.7 Rapport du Groupement des Parlementaires

2.8 Rapport des vérificateurs aux comptes

2.9 Approbation des comptes

2.10 Décharge au CP et aux vérificateurs

2.11 Interpellation(s)

2.12 Présentation et vote du budget 2019-2020

2.13 Votes spéciaux : PC89, Play-offs

2.14 Elections des nouveaux membres

2.15 Communication des représentants du Conseil d'Administration

2.16 Proclamation des résultats du championnat

2.17 Divers

2.18 Résultats des élections

Concerne les divers : les clubs désirant intervenir sont priés de formuler leurs questions relatives à chaque comité ou commission par écrit ou mail au secrétariat du CP pour le 17 mai 2019 au plus tard.

Rapport d'activités du Comité Provincial

1-Membres

Comité :

Président : NOTELAERS Christophe

Vice-Président : DELEPELAERE Jules

Secrétaire : SONVEAUX Robert

Trésorier : SONVEAUX Robert

Membres : CAPRON Lucienne, CRAPPE Christian, FARAONE Salvatore, LEROY Frédéric, MOSCIATTI Renzo, PENAY Emeline, THOMAS Pierre, TURRISI Joseph

2-Répartition des tâches

Robert Sonveaux : Secrétariat du CP
 Robert Sonveaux : Trésorerie du CP
 Jules Delepelaere : Convocations des arbitres seniors
 Joseph Turrisi : Convocations des arbitres jeunes
 Frank Di Paolo (CFA) et Joseph Turrisi : Convocations des arbitres jeunes AWBB
 Jules Delepelaere : Homologation des terrains (Charleroi – Centre – Mons)
 Emeline Penay : Homologation des terrains (Hainaut occidental)
 Christian Crappe : Gestion des modifications au calendrier
 Frédéric Leroy : Prise et communication des résultats seniors et jeunes
 Christophe Notelaers avec l'aide précieuse de Salvatore Faraone : Elaboration du calendrier des rencontres
 Christophe Notelaers, Robert Sonveaux, Jules Delepelaere : Calendrier administratif
 Christophe Notelaers, Robert Sonveaux : Relations avec la presse
 Christophe Notelaers : Classements seniors et jeunes
 Pierre Thomas : Compensation en seniors et jeunes
 Jules Delepelaere : PC 1
 Jules Delepelaere : Contrôle des frais d'arbitrage + PC22
 Robert Sonveaux, Jules Delepelaere, Christian Crappe, Joseph Turrisi : Contrôle des feuilles
 Salvatore Faraone : Application des amendes
 Jules Delepelaere, Joseph Turrisi : Contrôle présence des arbitres et contrôle des feuilles des –12 ans
 Christophe Notelaers, Joseph Turrisi : Gestion du site internet
 Commission Technique et de Propagande : Lucienne Capron (Présidente)
 Commission de Formation des Arbitres : Renzo Mosciatti (Président)
 Christophe Notelaers : Coupe du Hainaut seniors
 Lucienne Capron : Coupe du Hainaut jeunes
 Emeline Penay : Gestion du mini-basket et des rencontres 3&3
 Frédéric Leroy : Modernisation du site internet

3-Mandats CP

Mr Pierre Thomas est sortant et rééligible pour un nouveau mandat de 5 ans.
 Mr Joseph Turrisi est sortant et a décidé de ne plus se représenter après 3 mandats.

4-Présences aux réunions

Arrêté le 30/04/2019. 2 réunions sont encore programmées pour le comité.

a) Comité

	Conv	Prés.	Exc.
Capron L.	6	4	2
Crappe C.	6	5	1
Delepelaere J.	6	6	0
Faraone S.	6	5	1
Leroy F.	6	5	1
Mosciatti R.	6	6	0
Notelaers C.	6	6	0
Penay E.	6	5	1
Sonveaux R.	6	6	0
Thomas P.	6	6	0
Turrisi J.	6	6	0

b) Bureau

Crappe C.	24	24	0
-----------	----	----	---

Delepelaere J.	35	35	0
Faraone S.	4	4	0
Notelaers C.	38	38	0
Sonveaux R.	38	38	0
Thomas P.	22	22	0
Turrisi J.	38	38	0

Toutes les absences sont excusées.

Une permanence de bureau sera assurée le mercredi jusque fin juin.

5-Le CP remercie le Service d'informations Sportives (SIS) pour la diffusion des résultats du championnat.

6-Le CP remercie également les secrétaires et dirigeants de clubs pour la collaboration et le travail effectué pendant la saison 2018/2019.

Le Président
C. Notelaers

Le Secrétaire
R.Sonveaux

Rapport d'activités du Département Calendrier

Calendrier : Saison 2018-2019

Les calendriers des rencontres ainsi que la mise en forme des différentes grilles pour la compétition ont été élaborés par Christophe Notelaers assisté de Salvatore Faraone.

Les dates pour le championnat et les coupes ont été approuvées par le CP.

La version électronique du calendrier administratif est disponible sur le site provincial.

555 équipes se sont inscrites dans le championnat provincial.

3 équipes ont déclaré forfait général en seniors et **20** équipes ont déclaré forfait général en jeunes en cours de saison. **5** nouvelles équipes jeunes se sont inscrites en début de championnat

Ceci nous permet de terminer le championnat de la façon suivante.

Dames	Seniors	32	U14	18
	U19	7	U12	13
	U16	10	U10 4c4	06
Messieurs	Seniors	103	U12	72
	U21	21	U10 4c4	71
	U18	31	U6/8 3&3	64
	U16	38		
	U14	51		

D'où un nombre total de **537** équipes au niveau Provincial.

Avec l'apport des équipes inscrites en EuroMillions League, PROMBAS et AWBB (**71**), nous comptabilisons un total de **608 équipes**.

Chaque club a consulté son calendrier sur le site provincial.

Une réunion de concertation avec les clubs s'est tenue fin juin.

Une mise à jour régulière du calendrier a eu lieu sur le site du CP Hainaut.

Le calendrier administratif était disponible sur le site provincial et était régulièrement mis à jour.

La mise à jour chaque semaine des résultats et classements sur le site provincial s'est déroulée avec une grande satisfaction.

La communication des résultats malgré quelques retardataires (un petit effort pour la presse svp) s'est relativement bien déroulée.

Le CP regrette les trop nombreux changements de calendrier (819 entre le 17/07/2017 et le 26/04/2019) qui vous occasionnent énormément de frais (9284,00 € d'amendes rien que pour les forfaits généraux et les modifications au calendrier !). Un peu plus d'attention vous éviterait beaucoup de frais inutiles.

Les coupes des champions P1 Dames et Messieurs seront remises aux clubs concernés. Ces coupes, remises aux champions de P1 (dames et messieurs) portent le nom de « Coupe Jean-Pierre Maes », à la mémoire de notre regretté président et ami.

Le CP remercie les clubs pour leur collaboration tout au long de la saison.

Enfin, nous remercions la presse pour l'intérêt constant qu'elle porte chaque semaine au Basket-Ball dans notre province.

Le 28/04/2019

Le Président
Notelaers Christophe

Le Secrétaire
Sonveaux Robert

Rapport d'activités – Contrôle des feuilles et présence des arbitres

Chaque semaine, le mercredi, le bureau du CP se réunit chez le secrétaire. Le bureau examine minutieusement les feuilles du week-end précédent et établit un PV. A partir de ce document, j'applique les amendes fixées au TTA pour toutes les infractions dûment constatées à 7 articles :

Art. 22 : absence d'un arbitre ;

Art. 16 : pas de CM ou de licence ;

Art. 28 : pas de délégué aux arbitres ou de club ; cela entraîne le forfait administratif (sauf en U10/U8/U6) ;

Art. 33 : le coach et ou l'assistant coach n'a pas de licence technique ;

Art. 48 : pour les feuilles envoyées tardivement et oubli sur la feuille de certains renseignements comme par exemple le n° du match... ;

Art. 66 : ne pas communiquer au responsable le résultat de la ou des rencontres dans les délais ;

Art. 73 : sanctionner les forfaits.

Toutes ces amendes sont transmises chaque mois à la Fédération par l'intermédiaire du Secrétaire.

Salvatore FARAONE
Le 28 avril 2019

Rapport d'activités des convocateurs

Ceci est notre dernier rapport d'activités en tant que convocateurs provinciaux. Nous arrêtons cette fonction absorbante et de plus en plus pénible ; fonction que nous exerçons depuis de nombreuses années (Joseph : 15 ans – Jules : 40 ans).

Nous passons le relais à une nouvelle équipe à qui nous souhaitons pleine réussite et aussi beaucoup de courage.

Les raisons de ce retrait ? Vous les connaissez : ce sont celles que chaque fin de saison nous évoquons dans le petit rapport des convocateurs et comme la situation de l'arbitrage hennuyer ne s'améliore pas, bien au contraire ... nous passons la main.

Avant de terminer, nous voudrions remercier la trentaine d'arbitres, les anciens pour la plupart qui, malgré leur âge respectable (et pas toujours respecté) répondent chaque semaine à nos convocations et assurent sur les terrains les 2/3 du championnat provincial seniors et jeunes.

Grand merci les Amis.

Bonnes vacances à toutes et tous.

Jules Delepelaere
21/04/2019

Joseph Turrisi

Rapport d'activités - Changements aux calendriers et forfaits généraux :

La saison qui se termine a vu un nombre important de demandes de modification du calendrier. 819 demandes ont été accordées entre le 17 juillet 2018 et le 26 avril 2019.

Suite aux conditions climatiques parfois défavorables, la journée du 02/02/2019 a été partiellement perturbée. Toutefois seuls 4 matchs « Jeunes » ont été remis.

Par ailleurs, les clubs ont eu la possibilité de ne pas reprogrammer les matchs des catégories « U 12 » et « U 10 » (Benjamins et Poussins). 4 clubs ont bénéficié de cette disposition.

D'autre part, 12 matchs « Seniors » et 14 matchs « Jeunes » ont été reprogrammés par décision du CJH ou du CP.

Ces remises ont engendré respectivement les modifications taxées en fonction du respect des délais impartis pour l'introduction des demandes de reprogrammation.

Pour rappel, toute demande de modification doit être accompagnée de l'accord de l'adversaire. A défaut d'y répondre dans un délai de 7 jours, la modification peut être accordée d'office (seul le changement de salle ne requiert pas l'accord de l'adversaire).

La procédure est rappelée dans tous les procès-verbaux hebdomadaires du Bureau du CP.

On doit aussi déplorer un nombre trop important de déclarations de « Forfait général ».

Au cours de la saison, 20 équipes de « Jeunes » et 3 équipes « Seniors » ont ainsi disparu de la compétition.

Il restait, en fin saison, 608 équipes en activité.

Les taxes ont été appliquées en tenant compte des remises par le Comité provincial ou par un Conseil judiciaire ou pour sélection en équipes provinciales (JRJ) et pour participation à d'autres compétitions organisées par les instances officielles (coupes) ou pour réorganisation des calendriers suite aux forfaits généraux déclarés.

Les tableaux ci-après reprennent les montants des taxes imputés pour les articles 59 et 74.

	Article 59	Article 74
Juillet 2018	192 €	0 €
Août 2018	636 €	293 €
Septembre 2018	759 €	653 €
Octobre 2018	1.334 €	192 €
Novembre 2018	1.182 €	48 €
Décembre 2018	852 €	0 €
Janvier 2019	1.206 €	192 €
Février 2019	750 €	197 €
Mars 2019	720 €	0 €
Avril 2019	78€	0 €
	-----	-----
Totaux	7.709 €	1.575 €

Soit un total général de 9.284 €

Lambusart, le 25 avril 2019,

Le responsable,
Christian CRAPPE

Rapport d'activités Prise des résultats et Modernisation du site

Chaque week-end de championnat, je suis en charge de la récolte de tous les résultats aussi bien en seniors qu'en jeunes. La clôture des résultats seniors est fixée au dimanche 19h00 tandis que celle des jeunes est prévue pour le lundi à midi.

J'ai trouvé dommage que toute l'année un certain nombre de résultats ne sont pas envoyés, ou communiqués tardivement, ce qui entraîne pour les clubs des amendes évitables. Deux moyens de communication sont disponibles : le mail, qui doit être principalement employé via l'adresse resultats.cphainaut@gmail.com, soit via le numéro de GSM prévu à cet effet pour les matchs ayant lieu le dimanche après-midi (0492/97.28.46) ou pour lesquels une connexion internet n'est peut-être pas toujours disponible dans les installations sportives.

Il est important de préciser que seuls les résultats doivent être communiqués par le biais de cette adresse ou de ce GSM. En effet, les feuilles de matchs doivent être transmises sur l'autre adresse créée pour cela, à savoir awbb.cp.hainaut@hotmail.com. En effet, la récolte des résultats est exécutée par mes soins mais la vérification des feuilles est faite par mes collègues lors des réunions de bureau du mercredi. Les boîtes mail ne sont donc pas traitées par les mêmes personnes.

D'autre part, le programme de gestion du calendrier et de mise à jour des résultats devait être remis au goût du jour. Ce fut fait pour cette saison. Cela ne se voit pas forcément sur le site mais cela a nécessité beaucoup de travail en coulisses !

Frédéric Leroy
28/04/2019

Rapport d'activités de la Commission "Coupe du Hainaut"

Saison 2018-2019

Les Coupes du Hainaut ont été prises en charge par Mr Christophe Notelaers pour les catégories « seniors » et par Mme Lucienne Capron pour les catégories « jeunes ».

Equipes Inscrites :

Dames : 24

Messieurs : 49

Jeunes filles : 46 dont U19F : 9 U16F : 9 U14F : 17 U12F : 11

Jeunes garçons : 162 dont U21 : 20 U18 : 29 U16 : 34 U14 : 37 U12 : 42

41 rencontres ont été programmées en catégorie « Dames ».

68 rencontres ont été programmées en catégorie « Messieurs ».

217 rencontres ont été programmées en catégories « Jeunes ».

2 forfaits généraux ont été enregistrés en catégorie « Dames ».

14 forfait général a été enregistré en catégorie « Messieurs ».

17 forfaits ont été enregistrés en catégories « Jeunes ».

Les résultats et classements ont été publiés et mis à jour sur le site provincial par Mr Christophe Notelaers avec l'aide précieuse de Mme Lucienne Capron.

L'organisation des finales a été attribuée au club du BCJS Estaimpuis (2636) que nous tenons encore une fois à remercier et féliciter pour la parfaite organisation du week-end des 23 et 24 février 2019.

Les challenges Marcel Romainville ont été remis au BB Brunehaut A (Dames) et à la JSLB Frameries A (Messieurs).

La coupe André Lecomte (vainqueur Messieurs) a été remise à la JSLB Frameries A.

Nous tenons également à remercier les convocateurs des arbitres, Messieurs Delepelaere et Turrisi, pour leur précieuse collaboration tout au long de cette épreuve ainsi que les membres des différents Comités de l'AWBB pour leur présence et leurs encouragements.

Merci enfin à tous les clubs de la province sans qui ces coupes ne pourraient exister ainsi qu'aux médias pour leur couverture de l'épreuve tout au long de cette compétition.

A la saison prochaine !

Lucienne Capron et Christophe Notelaers
28/04/2019

Rapport d'activités de la Commission Mini-Basket

Saison 2018-2019

Initiée lors de la saison 2012-2013, la réforme du Mini-basket poursuit son ascension au sein de notre Province. Pour rappel, le but de cette réforme était de créer des conditions optimales et adaptées en vue de la formation des plus jeunes. La volonté affirmée est donc d'adapter les formules pour les catégories Pré-Poussins (U6-U8), Poussins (U10) et Benjamins (U12). On commence l'apprentissage du basket en 3&3 (U6-U8) pour se diriger progressivement vers le 5c5 (à partir de U12).

Les règlements qui étaient d'application pour cette saison (U6, U8 et U10) sont ceux qui ont été définis, en concertation avec les représentants provinciaux et la direction technique de l'AWBB. Ils définissent les mesures des terrains (correspondant approximativement à un demi-terrain en U6-U8 et à un trois-quarts de terrain en U10), des règles et principes de jeu particuliers (temps de jeu, pas de prise du ballon dans les mains, etc.) et le déroulement d'une rencontre type.

3&3 – U6 U8

Ce fut la cinquième saison pour la formule 3&3 sous forme de mini-tournois. 66 équipes ont été inscrites en juillet pour terminer avec 67 équipes à la fin de la saison régulière (pour compenser certains forfaits, le CP a accepté d'ajouter de nouvelles équipes en cours de saison).

Afin de réduire au maximum les déplacements, les poules ont été formées selon une logique géographique. Chaque poule comprenait 5 ou 6 équipes pour les U8. Deux poules ont été créées pour les U6, celles-ci reprenaient 8 équipes réparties en 2 poules de 4. Lors d'une journée, chaque équipe avait 2 rencontres et le club qui accueillait le tournoi participait au premier et au dernier match, les autres équipes voyant leurs rencontres se suivre afin d'éviter les « temps-morts ». Au deuxième tour, les poules ont été changées afin de permettre de rencontrer d'autres équipes, tout en respectant la contrainte géographique.

À l'issue de cette cinquième année, il faut constater que les principes du 3&3 sont de plus en plus maîtrisés et acceptés par les clubs. De moins en moins de soucis sont à constater et le principe d'une formule qui se veut modulable et adaptable (tout en respectant la philosophie de base) en fonction des équipes en présence est de plus en plus intégré.

Enfin, cette année encore, le CP a consulté l'ensemble des clubs inscrits en 3&3 afin de connaître leur avis quant à la poursuite du 3&3 en mini-tournois ou l'adaptation de la formule en aller-retour. Sur 26 clubs qui ont répondu, 23 se sont exprimés en faveur de la formule mini-tournoi pour 3 en faveur de l'aller-retour. Le CP préconise donc la poursuite du 3&3 tel qu'il est actuellement organisé.

4c4 – U10

Concernant le 4c4, la philosophie commence à être appliquée et respectée. Le règlement se veut également adaptable en fonction des équipes en présence. Cette année, il y a eu 7 séries de constituées en 4c4 dont une exclusivement féminine.

5c5 – U12

Dernière étape du mini basket, la progression des jeunes en situation 5c5. Ce niveau de jeu ne pose pas de problème spécifique et on peut dire que le règlement est bien appliqué par les clubs. On compte, sur le championnat 2018-2019 sept séries, dont une exclusivement féminine.

Il est essentiel de comprendre que le mini-basket a été initié suite à des études et des comparaisons avec d'autres disciplines sportives. La Direction technique s'est en effet penchée sur les efforts à faire en terme de formation afin de faire évoluer le basket. Les différentes propositions qui en sont ressorties tiennent compte de l'évolution physique et mentale des jeunes pousses qui débutent la pratique sportive. Il est toutefois évident que la théorie ne peut tout prévoir et que des adaptations

restent possible et sont même conseillées, surtout en fonction des joueurs. Il s'agit en effet de respecter un principe majeur qui est celui de la concertation. En effet, le rôle des animateurs mini-basket est central. Il est important d'arriver à communiquer entre eux afin de définir des objectifs pour les rencontres et de s'informer mutuellement du niveau de leurs joueurs afin de rendre la rencontre la plus performante possible, que ce soit en termes d'amusement pour les jeunes, mais aussi d'apprentissage.

Il est à noter que la direction technique de l'AWBB a également initié différents documents afin de faire la promotion du mini basket. En plus des carnets des formateurs et des joueurs, la direction technique de l'AWBB a également établi des codes de conduite que le site du comité provincial relaie. On notera également la création de l'onglet mini-basket sur le site internet de l'AWBB. Ce lien permet d'avoir l'ensemble des informations sur le mini-basket.

Pour le Comité Provincial du Hainaut
Emeline PENAY
02/05/2019

Rapport d'activités de la Commission Technique et Propagande du Hainaut (CTPH)

Présidente : Lucienne CAPRON

Secrétaire : Christelle GONDRY

Membres : Marie-Christine DUBRAIS, Christelle GONDRY, Raphaël GILMAND

Réunions de la Commission :

Une réunion a eu lieu début juin 2018 pour élaborer les différents plannings et assigner les tâches de chacun.

Il a été décidé de faire lors des entraînements, des réunions informatives pour ne pas surcharger un programme déjà fort étoffé.

Les entraînements ont eu lieu à une fréquence de deux par mois en moyenne avec l'organisation de 2 stages.

Suite à la modification de l'organisation par le Département Sélection la saison dernière, les dépistages ont débuté en août et une seule JRJ a été organisée.

PRESIDENTE :

CAPRON Lucienne, membre du CP Hainaut – BCF Quaregnon - 2360

SECRETARE :

GONDRY Christelle – BCF Quaregnon – 2360

RESPONSABLES « FILLES » :

GONDRY Christelle – BCF Quaregnon – 2360

RESPONSABLES « GARCONS » :

DUBRAIS Marie-Christine – Belfius Mons Hainaut - 1036

MEMBRE :

GILMAND Raphaël – Spirou Basket Jeunes - 0284

STAFF SPORTIF :

FILLES :

Head-coach : BORREMANS Michel – BC Mons Capitale - 1845

GARCONS :

Head-coach : VERDUN Patrick – Belfius Mons Hainaut – 1036

Assistants :

CARION Emilien – Belfius Mons Hainaut – 1036

PIETKA Aurélie – BC Blaton – 0368

FOERSTER Perrine – CEP Fleurus – 1011

VANKEERSBULCK Samuel - Belfius Mons Hainaut – 1036 (à partir de décembre 2018)

La Commission Technique et Propagande remercie les clubs qui ont mis leurs installations à la disposition des coachs pour que les entraînements puissent s'effectuer dans les meilleures conditions.

Bilan de la saison 2018-2019

CTPH « garçons » – saison 2018-2019

Sélection 2005

14 entraînements ont été programmés ainsi que 1 stage.

71 garçons ont été convoqués, 15 ont été retenus jusqu'à la fin des entraînements et leurs coordonnées ont été transmises au sélectionneur régional lors de la JRJ.

Pour la JRJ 2019, 15 garçons ont été présentés.

Ils ont participé, sur la saison, à :

- 14 entraînements ;
- 1 stage de 2 jours en externat (Toussaint).

- la JRJ du 31 mars à Jumet.

Notre Sélection Garçons a joué 4 matchs et en a remporté 3.

Elle termine 2ème au classement (ex-aequo).

A l'issue de la JRJ, 6 garçons sont invités pour le stage régional de Pâques.

CTPH « Filles » – saison 2018-2019

Sélection 2006

14 entraînements ont été programmés ainsi que 2 stages

39 filles ont été convoquées, 15 filles ont été retenues jusqu'à la fin des entraînements et leurs coordonnées transmises au sélectionneur régional lors de la JRJ.

Pour la JRJ 2019, 15 filles ont été retenues.

Elles ont participé, sur la saison, à :

- 14 entraînements ;
- 2 stages de 2 ou 3 jours en externat (Toussaint et Noël) ;
- 3 matchs amicaux en vue de préparer la JRJ.

- la JRJ du 31 mars à Jumet.

Notre Sélection Filles a joué 4 matchs et en a remporté 3.

Elle termine 1ère au classement (ex-aequo).

A l'issue de la JRJ, 7 filles sont invitées pour le stage régional de Pâques.

Bilan général

La Province termine à la 2ème place (ex-aequo avec le 1^{er} mais 2^{ème} à l'average) avec 6 victoires sur 8.

La Commission félicite tous les intervenants (jeunes, coachs, accompagnateurs et parents) et remercie les clubs qui ont accepté de mettre leurs jeunes à la disposition de la Province.

Des séances de dépistages pour les jeunes garçons 2006 et filles 2007 seront organisées à partir du 28 avril 2019, en vue de la préparation des 2 JRJ qui auront lieu en 2020.

La Présidente
Lucienne CAPRON
17/04/2019

Rapport d'activités de la Commission de Formation des Arbitres (CFA)

1. Composition et répartition des tâches

MOSCIATTI Renzo : Président, trésorerie, relations avec la presse, représentant au département arbitrage AWBB.

COPPENOLLE Bastien : Secrétaire, coordination des formations pour officiel de table et de la cellule déontologie.

THOMAS Pierre : Coordination générale de la CFA, promotion de l'arbitrage, formation des formateurs/coachs.

BREDAT Jean-Michel : Coordination des arbitres jeunes (région de Charleroi).

CRAPPE Christian : Attribution en fonction de l'actualité.

DIEU Jason : Coordination des arbitres jeunes (région de Mons).

DI PAOLO Frank : Convocateur en Jeunes AWBB, coordination des arbitres de P1

GUILLIAUMS Michel : Coordination des arbitres de P3/P4, chargé des cours d'arbitrage.

LECOMTE Pascal (jusqu'au 4 décembre 2018) : Coordination de la cellule déontologie, convocateur des formateurs et relations avec les parlementaires.

POFFE Serge : Coordination administrative des cours d'arbitrage.

VANDEMOER Aubin : Coordination des arbitres de P3/P4 et convocateur des formateurs.

La CFA a fait appel à deux personnes supplémentaires (hors CFA) pour assurer certaines de ses missions :

GUILLIAUMS Mikel : Coordination des arbitres jeunes (région du Centre).

WALNIER André : Coordination des arbitres jeunes (région Wallonie-Picarde).

2. Tableau des présences aux réunions

	27/06	01/09	11/10 cours	29/10	30/11 cours	04/12	11/02	25/03	Total
BREDAT Jean-Michel	P	P	*	E	*	P	P	P	5/6
COPPENOLLE Bastien	P	P	P	P	P	P	P	P	8/8
CRAPPE Christian	P	E	P	E	*	E	P	E	3/7
DIEU Jason	*	E	*	P	P	P	P	P	5/6
DI PAOLO Frank	P	E	*	E	*	E	P	E	2/6
GUILLIAUMS Michel	P	P	P	P	P	P	P	P	8/8
LECOMTE Pascal	E	P	*	E	*	*	*	*	1/3
MOSCIATTI Renzo	P	P	*	P	*	P	P	P	6/6
POFFE Serge	E	P	P	E	P	P	P	P	6/8
THOMAS Pierre	P	P	P	P	P	P	P	P	8/8
VANDEMOER Aubin	P	E	P	P	P	P	P	P	7/8
Total par réunion	8	7	6	6	6	8	10	8	

Plusieurs membres de notre fédération nous ont fait l'honneur d'assister à plusieurs de nos réunions : Jules Delepelaere (CP), Lucien Lopez (Secrétaire Général AWBB), Christophe Notelaers (Président CP), Robert Sonveaux (Secrétaire CP), Joseph Turrisi (CP), Jacques Buffe (Président CJ) et Fabrice Appels (Président Parlementaires).

Une réunion de coordination entre le bureau de la CFA (composé de Renzo Mosciatti, Bastien Coppenolle, Pierre Thomas, Jean-Michel Brédat et Michel Guillaums), les convocateurs (Jules Delepeleare et Joseph Turrisi) et le président du CP (Christophe Notelaers) a eu lieu le 3 octobre 2018.

3. Les activités de la Commission

a) Assemblées statutaires et tests physiques pour les arbitres provinciaux

L'assemblée statutaire des arbitres a eu lieu à la salle de l'Olympic Mont-sur-Marchienne, le 1^{er} septembre 2018. 127 arbitres provinciaux, étaient présents. 50 arbitres ont passé le test physique, 44 l'ont réussi.

Renzo MOSCIATTI a souhaité la bienvenue et respecté une minute de silence ; Pierre THOMAS a présenté la CFA Hainaut 2018-2019 : sa composition, ses objectifs, ses projets et ses consignes ; Christophe NOTELAERS a présenté, rappelé et expliqué les formalités administratives d'avant la rencontre ; Michel GUILLIAUMS et Jaime ANDREU (instructeur FIBA) ont présenté les nouvelles modifications du code de jeu FIBA pour la prochaine saison.

Nous remercions le club de l'Olympic Mont-sur-Marchienne pour leur excellent accueil, leur bonne organisation et la mise à disposition de leurs locaux.

b) Assemblées statutaires BIS et tests physiques pour les arbitres provinciaux

L'assemblée statutaire BIS des arbitres a eu lieu à la salle du RBC Morlanwelz, le 20 septembre 2018. 24 arbitres provinciaux, étaient présents. 16 arbitres ont passé le test physique, 15 l'ont réussi.

Les mêmes points que lors de la première assemblée statutaire ont été abordés.

Nous remercions le club du RBC Morlanwelz pour leur excellent accueil, leur bonne organisation et la mise à disposition de leurs locaux.

c) Colloques de mi-saison pour les arbitres provinciaux

Pour donner une information cohérente à toutes les divisions, la CFA a organisé deux colloques obligatoires à la mi-saison pour tous les arbitres. Les thèmes abordés étaient un rappel des consignes de la CFA et les nouvelles interprétations du code FIBA.

Ceux-ci ont été organisés les 17 et 19 décembre 2018.

La CFA remercie le Belfius Mons Hainaut et la JS Dottignies pour la mise à disposition de leurs infrastructures

d) Cours d'arbitrage

Un **premier cours d'arbitrage** a été donné à l'UBCF Quaregnon, les 29 septembre et 11 octobre 2018. 4 candidats représentant 4 clubs ont suivi ces cours : David CAMARA, Arnold DELANNOY, Gianni MICHIELON et Jonathan VANDERVAEREN.

La CFA remercie l'UBCF Quaregnon pour la mise à disposition de ses infrastructures et pour la présence de ses deux équipes U14. Elle remercie également Joseph Turrisi, convocateur provincial, qui est venu apporter son aide aux nouveaux candidats.

Un **deuxième cours d'arbitrage** a été donné au Spirou Basket Jeunes, les 16, 23 et 30 novembre 2018. 18 candidats représentant 7 clubs ont suivi ces cours : BAUDUIN Axel, COLIN Christophe, COLIN Maxime, FLABA Geneviève, HARMANKAYA Halil, HENNAUX Louane, HOEBEKE Kyllian, IGOT Cassandra, JACQUES Maxime, LABIE Sara, LACOUR Noa, MOLORD Ludovic, PIEN Youri,

PIETQUIN Laurent, RIGOTTI Mattéo SCHONMACKER Guillaume, SEUTIN Marine et KARBOWIAK Philippe.

La CFA remercie le Spirou Basket Jeunes pour la mise à disposition de ses infrastructures. Elle salue la présence des équipes U14 et U16 du Spirou Basket Jeunes. Elle remercie également Kévin Bourleau, Dirk Deroo, Mikel Guillaums et Fabian Ravaux pour leurs conseils précieux prodigués aux candidats.

Un **troisième cours d'arbitrage** a été donné au BBC Tournai et à la JS Dottignies, les 26 et 27 janvier 2019. 9 candidats représentant 5 clubs ont suivi ces cours : BOLLINNE Thibault, BOLLINNE Florence, DEMISSE Stéphanie, DEVOLDER Gwennaëlle, FERRETTI Emma, LEONET Bastien, RAMU Mechtilde, SAUSSEZ Alexis et VILLETTE Aurélie.

La CFA remercie le BBC Tournai et la JS Dottignies pour la mise à disposition des infrastructures et pour la présence des deux équipes U14 et U16. Elle remercie également Samuel Collette, André Walnier et Grégoire Willems, qui est venu apporter son aide aux nouveaux candidats.

La commission a organisé un cours dans chacune des régions de notre province. Ce qui fait un total de 31 nouveaux arbitres qui viennent renforcer les rangs de nos arbitres provinciaux. Ce qui n'est toutefois pas suffisant pour combler la pénurie et les différents arrêts.

e) Stage des débutants

L'objectif de ce stage était de réunir l'ensemble des arbitres qui ont suivis les cours d'arbitrage durant la saison 2017-2018 afin de leur donner un complément à leur formation.

Celui-ci s'est déroulé le 27 octobre 2018 à la salle de l'UBCF Quaregnon. Nous avons axé principalement le stage sur la mécanique d'arbitrage et la signalisation. Le stage était divisé en deux parties : la partie théorique (nouvelles règles et les types de fautes) et la partie pratique sur le terrain. Deux quizz interactifs en ligne (application Kahoot) ont été effectués : les fautes antisportives et la compréhension des nouvelles règles FIBA.

Ce stage fut coordonné par Michel GUILLIAUMS et Pierre THOMAS. Il a réuni 11 arbitres.

La CFA remercie le club de l'UBCF Quaregnon pour la mise à disposition de ses infrastructures.

f) Projet « seniors »

Cette saison, la CFA a décidé de mettre en place un plan global pour l'arbitrage. Un des volets concernait les catégories seniors. Les arbitres qui le désiraient pouvaient suivre un certain nombre d'activités afin de se perfectionner.

Celles-ci furent coordonnées par les responsables des arbitres seniors, à savoir Aubin VANDEMOER, Frank DI PAOLO, Michel GUILLIAUMS et de Pierre THOMAS.

Les activités suivantes furent organisées :

- Le 12 octobre 2018, un premier colloque, sous la direction de Michel GUILLIAUMS, a présenté les nouvelles interprétations du code de jeu et les techniques d'arbitrage ;
- Le 8 février 2019, un deuxième colloque, sous la direction de Pierre THOMAS, a présenté le fonctionnement d'un pre-game et donné les consignes pour l'analyse d'un match D1. L'ensemble des arbitres ont pu observer le match opposant le Spirou Basket à Liège Basket.
- 3 tests vidéo et écrits ont été réalisés sur la plateforme e-learning ;
- 7 entraînements physiques ont été effectués en présence d'un préparateur physique.

La CFA remercie les clubs de la JS La Plante, de l'Essor Charleroi, du Belfius Mons Hainaut et du Spirou Basket pour la mise à disposition de ses infrastructures et des facilités octroyées à nos arbitres. Elle salue également l'excellente collaboration avec la CFA Namur.

g) Provinciale 1 Messieurs

La CFA a organisé une réunion coordination entre les arbitres et les coaches de P1 cette saison.

Celle-ci a eu lieu le 26 novembre 2018 et aura permis de revoir la cohésion entre arbitres, le leadership, la communication externe, l'avantage/désavantage et la faute antisportive.

La CFA remercie le club du Belfius Mons Hainaut pour la mise à disposition de ses infrastructures.

h) Désignation et stage des candidats arbitres régionaux

Sur base des classifications, des desideratas des arbitres, de la réussite du test écrit et du test physique, de la participation aux colloques, des disponibilités, la CFA a décidé de proposer au comité provincial les désignations comme candidat-arbitre régional de **Samuel Collette** et **Quentin Deltenre**. Des élèves libres sont également désignés : **Gianluca Puggioni** et **Grégoire Willems**.

Ils suivront le stage des candidats-arbitres régionaux qui se déroulera à Spa du 26 au 28 avril 2018.

i) Formation pour officiels de table

Comme la saison précédente, 4 membres de la commission (Bastien COPPENOLLE, Michel GUILLIAUMS, Aubin VANDEMOER et Pierre THOMAS) ont traversé la province afin de donner des formations pour les officiels de table. Des séances de 2h ont permis de prodiguer les bases des 3 fonctions à savoir : chronométreur de jeu, marqueur et chronométreur de tir (24"). Celles-ci ont rassemblées 193 personnes et se sont déroulées :

- Le 6 septembre 2018 dans les installations du Spirou Ladies Charleroi ;
- Le 10 septembre 2018 dans les installations du BCO Saint-Ghislain ;
- Le 12 septembre 2018 dans les installations du Basketball Brunehaut ;
- Le 13 septembre 2018 dans les installations de la JSE Enghien.

La CFA remercie ses quatre clubs pour la mise à disposition de leur infrastructure et **recommande vivement** aux membres des différents clubs de suivre cette formation afin de faciliter leurs tâches de bénévoles.

j) Formation sur terrain des arbitres (Coaching/Formation)

Formation

La formation d'un arbitre a lieu tout au long de la carrière de chacun des arbitres. L'organisation de la formation continue passe certainement par les formations lors de rencontres arbitrées par nos arbitres provinciaux.

A la date de rédaction du rapport, 166 rapports de formation rentrés sur les rencontres seniors.

Coaching/Tutorat

Durant cette saison, à la date de rédaction du rapport, uniquement 143 coachings/tutorats ont été assurés par les formateurs et les tuteurs.

k) Initiation à l'arbitrage

Une première initiation à l'arbitrage a eu lieu à l'Olympic Mont-sur-Marchienne.

l) Participation à la J.R.J.

Comme les saisons précédentes, le département arbitrage AWBB a sollicité la CFA Hainaut pour encadrer les arbitres participants à la Journée Régionale des Jeunes (Sélections provinciales). 1 formateur a été mis à contribution pour donner des conseils à 14 arbitres provenant des 5 provinces de l'AWBB.

m) Cellule Déontologie

Durant la saison 2018-2019, la cellule déontologie est coordonnée par Pascal LECOMTE (jusqu'au 4 décembre 2018) et par Bastien COPPENOLLE (à partir du 5 décembre 2018).

Lors de cette saison, elle s'est réunie à 1 reprise. 1 dossier a été traité.

4. Remerciements

Lorsque l'on a la chance de côtoyer deux personnes dévouées, il est difficile de leur rendre, au moins en partie, toute leur sollicitude.

C'est pourquoi nous tenons à remercier chaleureusement Messieurs **Jules Delepeleare** et **Joseph Turrisi**, pour le temps et les nombreuses années consacrées à leurs fonctions de convocateurs provinciaux.

5. Notes Complémentaires

La commission de formation a constamment besoin de l'aide des clubs pour le bon fonctionnement de ses activités, comme par exemple :

- La mise à disposition de salle pour ces nombreux colloques/écoles/assemblées ;
- L'accueil lors d'un tournoi de fin de saison ;
- ...

Les clubs peuvent faire part de leur intérêt auprès du secrétaire de la CFA Hainaut, Bastien COPPENOLLE, à l'adresse : secretariat@cfahainaut.be

Pour la Commission de Formation des Arbitres,
Fait le 25/04/2019. Edité par Pierre THOMAS.

Le Président, Renzo MOSCIATTI

Le Secrétaire, Bastien COPPENOLLE

Règlements à approuver par l'Assemblée Provinciale :

Règlement de la Coupe du Hainaut "Seniors"2019-2020

- 1) Chaque saison, le CP Hainaut organise à l'intention des équipes féminines et masculines des Coupes du Hainaut.
- 2) Les inscriptions aux Coupes du Hainaut séniors sont introduites à l'aide du formulaire annexé. Les clubs de 1ère provinciale "Dames" et "Messieurs" sont inscrits d'office. Chaque club ne peut inscrire qu'une seule équipe participant au championnat provincial. Si un club possède plusieurs équipes, c'est toujours celle évoluant au niveau provincial le plus élevé ou l'équipe A qui est prise en considération.
- 3) Toutes les joueuses de 15 ans et plus/tous les joueurs de 16 ans et plus affiliés au club peuvent participer à la coupe du Hainaut Séniors, à condition de respecter le point 4.

- 4) Dès qu'un(e) joueur(se) a été inscrit(e) sur la feuille pour jouer un match officiel de championnat régional AWBB/national **Basket Belgium** ou EuroMillions League en seniors, il (elle) ne peut plus participer à la Coupe Provinciale.
Les clubs ayant des équipes évoluant en Provinciale et en AWBB/**Basket Belgium** ou EuroMillions League doivent fournir au responsable de la Coupe la liste des joueurs(ses) évoluant dans chaque catégorie au plus tard 8 jours avant les 1/8èmes de finale.
Passé cette date, les équipes dont les listes ne sont pas rentrées seront déclarées "forfait général".
En cas de modification en cours de saison, il y a lieu de prévenir le responsable de la Coupe AVANT le tour suivant. Une vérification des feuilles de matchs sera effectuée après chaque tour de Coupe. En cas de non-respect des règles énoncées ci-avant, le forfait sera appliqué.
Exception :
Lors du premier tour uniquement (1/16ème de finale ou poules éliminatoires), le point 4 ne sera pas d'application.
- 5) Les Coupes du Hainaut seniors se dérouleront suivant les règlements de l'AWBB à l'exception des dispositions particulières contenues dans le présent règlement.
Les 1/16èmes de finale se joueront en poules de 4 équipes (3 le cas échéant), chacune rencontrant les 3 (ou 2) autres suivant un programme prédéfini (tirage au sort lors des réunions calendriers).
Les équipes classées 1ère de chaque poule (en hommes) et les deux premières (en dames) seront qualifiées pour les 1/8èmes de finale.
Le club qui évolue en championnat dans une division inférieure, bénéficie d'un avantage de 5 points par division d'écart lorsqu'il joue à domicile et d'un avantage de 8 points par division d'écart lorsqu'il joue en déplacement.
Lorsque le club visité inverse son match et devient visiteur (avec accord écrit du club visiteur à l'origine), l'avantage est adapté en conséquence.
Les finales sont considérées comme se déroulant sur terrain neutre, l'avantage sera donc toujours de 5 points par division d'écart.
- 6) Une victoire vaut 3 points, une défaite 1 point, un forfait 0 point. Même pour les poules, il faut un vainqueur pour chaque match. En cas d'égalité, on jouera autant de prolongations que nécessaire pour départager les 2 équipes. L'équipe qui déclare ou est déclarée forfait pour un match du premier tour (poules éliminatoires) pour quelque raison que ce soit verra d'office les résultats des autres matches sanctionnés d'un score de forfait (sans amendes pour les matches joués ou à jouer) et ce afin de mettre tous les clubs de la poule sur un pied d'égalité quant à l'average. Même si le score de forfait est appliqué, les matches restants doivent être joués.
- 7) A l'issue du mini championnat du premier tour, si deux équipes sont à égalité, le résultat entre ces deux clubs sera déterminant.
Si plusieurs clubs terminent avec le même nombre de points, l'average général (à l'issue des deux ou trois rencontres) sera pris en considération (de l'average le plus positif au plus négatif).
Si l'average est identique, l'équipe qui aura inscrit le plus de points sera qualifiée.
- 8) Les frais d'arbitrage sont à charge du club visité. Ce club peut percevoir un droit d'entrée.
- 9) A partir des 1/8èmes de finale, les rencontres sont déterminées par tirage au sort effectué par le CP en réunion de Comité.
Ce tirage au sort détermine aussi quelle est l'équipe visitée.
- 10) Les demi-finales se jouent par aller-retour.
En cas d'égalité lors du match aller, il n'y a pas de prolongation. En cas d'égalité lors du match retour, il y a prolongation(s) si le match aller s'est terminé sur une égalité ou si le vainqueur du match retour est différent du match aller ET que la différence de points est identique (une ou plusieurs prolongations de 5 minutes jusqu'à la qualification d'une des deux équipes).

- 11) Les dates prévues pour les matches des différents tours sont fixées par le CP Hainaut en début de saison.
En principe, les dates choisies par le CP ne coïncideront jamais avec une journée normale de championnat.
Il est cependant possible que des matches de championnat déplacés soient prévus à ces dates.
Dans ce cas, c'est la Coupe qui reste prioritaire.
Les renseignements concernant la date, l'heure et éventuellement la salle seront transmis, par les clubs visités, au responsable de la Coupe ainsi qu'à leurs adversaires **dans les délais prévus. Si ce n'est pas fait, le CP imposera la date et l'heure. Si, passé le délai, la date ou l'heure imposée est modifiée, le PC59 sera d'application (accord de l'adversaire et taxe).**
Les rencontres peuvent se dérouler en semaine avant ou après la date prévue avec l'accord écrit du club visiteur suivant l'article PC 59 du R.O.I., du responsable de la Coupe "seniors" et via le formulaire prévu à cet effet ou par e-mail.
En cas de désaccord, la date, l'heure et le lieu seront fixés par le CP.
- Les finales auront lieu en deux journées et la salle concernée sera choisie par le CP, en réunion de Comité, saison après saison, dans les différentes parties de la Province.
Un appel aux clubs désireux de l'organiser sera fait via internet.
- 12) Les matches des tours précédant les demi-finales devront nécessairement se jouer à la date prévue ou à une date avancée en accord avec son adversaire.
Les demi-finales retour doivent avoir lieu au plus tard un mois avant la date prévue pour les finales.
- 13) Les forfaits donneront lieu aux conséquences prévues à l'article PC73 du R.O. I.
En outre, un forfait en demi-finale, à cause de l'influence qu'il peut avoir sur le déroulement correct de la compétition, donnera lieu à une amende supplémentaire de 1.000€. Une amende de 2.000€ sera appliquée en cas de forfait en finale.
- 14) Un challenge sera attribué aux vainqueurs de la Coupe. Ces derniers en reçoivent la garde pour une durée d'un an. Il sera acquis définitivement en cas de victoires trois années successives ou cinq années non consécutives sur une période de dix ans (à partir de la première victoire). Les vainqueurs recevront à titre définitif une coupe souvenir.
Les clubs vainqueurs de la Coupe doivent remettre les challenges au responsable au plus tard 15 jours avant les finales.
- 15) Les plaintes pour des faits relatifs aux rencontres, pour la qualification d'un joueur, coach, contre les décisions du responsable de la coupe devront être introduites suivant les normes de PJ 28. En même temps, une copie de la plainte devra être envoyée au responsable de la coupe. Le délai pour l'introduction de n'importe quelle plainte, contrairement aux normes du PJ 34, est ramené à 48 h (48 h à partir de la parution sur le site pour les décisions du responsable coupe).
Les plaintes sont traitées suivant les normes du PJ 45 - Procédures d'urgence.
- 16) Procédure en cas de réclamation lors d'une finale :
Par dérogation à la partie juridique, toute plainte sera déposée auprès du responsable de la coupe dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre.
Ce dernier prendra contact avec le Président ou le Secrétaire du CP, qui convoquera les personnes dont il estime la présence nécessaire pour traiter la plainte le mercredi suivant à 19 heures au local provincial.
- 17) L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.
- 18) Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés souverainement par le CP.

A approuver par l'Assemblée Provinciale du 25/05/2019.

Règlement de la Coupe du Hainaut “Jeunes” 2019-2020

- 1) Chaque saison, le CP Hainaut organise à l'intention des équipes féminines et masculines des Coupes du Hainaut “Jeunes”.
- 2) Les inscriptions aux Coupes du Hainaut “Jeunes” sont introduites à l'aide du formulaire annexé.
Chaque club ne peut inscrire qu'une seule équipe par catégorie participant au championnat provincial.
La coupe reprend toutes les catégories de jeunes des U21/U19 jusqu'aux U12 inclus en garçons et filles (équipes U14 mixtes exclues). Si le nombre d'inscriptions est trop faible dans une catégorie, le CP peut ne pas organiser de coupe dans cette catégorie.
- 3) Dès qu'un(e) joueur (se) a été inscrit sur la feuille pour jouer un match officiel de championnat régional AWBB/national **Basket Belgium** ou EuroMillions League (dans n'importe quelle catégorie jeunes ou seniors), il (elle) ne peut plus participer à la Coupe Provinciale.
Les clubs ayant des équipes évoluant en Provinciale et en AWBB/**Basket Belgium** doivent fournir au responsable de la Coupe la liste des joueurs (ses) évoluant dans chaque catégorie au plus tard pour le premier week-end de championnat.
Passée cette date, les équipes dont les listes ne sont pas rentrées seront déclarées “forfait général”.
En cas de modification en cours de saison, il y a lieu de prévenir le responsable de la Coupe AVANT le tour suivant. Une vérification des feuilles de matchs sera effectuée après chaque tour de Coupe. En cas de non-respect des règles énoncées ci-avant, le forfait sera appliqué.
- 4) Les Coupes du Hainaut “Jeunes” se dérouleront par élimination directe suivant le règlement de l'AWBB à l'exception des dispositions particulières contenues dans le présent règlement.
Pour les catégories U12, le règlement en vigueur pour la saison 2019-2020 qui paraîtra sur le site et dans le calendrier provincial sera d'application (à l'exception du concours qui ne devra pas être organisé).
- 5) Les rencontres sont déterminées par tirage au sort effectué par le CP.
Ce tirage déterminera quelle est l'équipe visitée.
Jusqu'en ¼ de finale inclus, une équipe ayant joué deux fois consécutivement en déplacement par tirage au sort sera automatiquement visitée pour la 3ème rencontre.
Si lors du tirage deux équipes ayant déjà joué deux fois en déplacement sont opposées, l'équipe visitée sera celle du tirage.
- 6) Jusqu'en ¼ de finale inclus, en cas d'égalité à l'issue des matches, il y a une ou plusieurs prolongations de 5 minutes (3 minutes pour U12) jusqu'à la qualification d'une des 2 équipes.
Les demi-finales se jouent par aller-retour.
En cas d'égalité lors du match aller, il n'y a pas de prolongation. En cas d'égalité lors du match retour, il y a prolongation(s) si le match aller s'est terminé sur une égalité ou si le vainqueur du match retour est différent du match aller ET que la différence de points est identique (une ou plusieurs prolongations de 5 minutes jusqu'à la qualification d'une des deux équipes - 3 minutes pour U12).
- 7) Un certain nombre d'équipes désignées par tirage au sort peuvent être dispensées de certain(s) tour(s) suivant le nombre d'inscriptions.
- 8) Les dates prévues pour les matches des différents tours seront fixées par le CP en début de saison.
Les demi-finales retour doivent avoir lieu au plus tard un mois avant la date prévue pour les finales.
Les renseignements concernant la date, l'heure et éventuellement la salle seront transmis, par les clubs visités, au responsable de la Coupe ainsi qu'à leurs adversaires **dans les délais prévus. Si ce n'est pas fait, le CP imposera la date et l'heure. Si, passé le délai, la date ou l'heure imposée est modifiée, le PC59 sera d'application (accord de l'adversaire et taxe).**

Les rencontres peuvent se dérouler en semaine avant ou après la date prévue avec l'accord écrit du club visiteur suivant l'article PC 59 du R.O.I., du responsable de la Coupe "jeunes" et via le formulaire prévu à cet effet ou par e-mail.

En cas de désaccord, la date, l'heure et le lieu seront fixés par le CP.

- 9) Toutes les rencontres doivent se dérouler en salle.
- 10) Les finales auront lieu en deux journées et la salle concernée sera choisie par le CP, en réunion de Comité, saison après saison, dans les différentes parties de la Province. Un appel aux clubs désireux de l'organisation sera fait via internet.
- 11) Les forfaits donneront lieu aux conséquences prévues à l'article PC73 du R.O.I. En outre, un forfait en demi-finale, à cause de l'influence qu'il peut avoir sur le déroulement de la compétition, donnera lieu à une amende supplémentaire de 250€ et une amende de 500€ sera appliquée en cas de forfait en finale pour quelque raison que ce soit.
- 12) Les plaintes pour des faits relatifs aux rencontres, pour la qualification d'un joueur, coach, contre les décisions du responsable de la coupe devront être introduites suivant les normes de PJ 28. En même temps, une copie de la plainte devra être envoyée au responsable de la coupe. Le délai pour l'introduction de n'importe quelle plainte, contrairement aux normes du PJ 34, est ramené à 48 h (48 h à partir de la parution sur le site pour les décisions du responsable coupe). Les plaintes sont traitées suivant les normes du PJ 45 - Procédures d'urgence.
- 13) Procédure en cas de réclamation lors d'une finale :
Par dérogation à la partie juridique, toute plainte sera déposée auprès du responsable de la coupe dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre.
Ce dernier prendra contact avec le Président ou le Secrétaire du CP, qui convoquera les personnes dont il estime la présence nécessaire pour traiter la plainte le mercredi suivant à 19 heures au local provincial.
- 14) L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.
- 15) Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés souverainement par le CP.

A approuver par l'Assemblée Provinciale du 25/05/2019.

Règlement Play-offs saison 2019-2020

Le champion provincial (dames et messieurs) est le club ayant terminé la phase classique du championnat de P1 à la première place. Par dérogation au PC62, le champion provincial ne peut refuser la montée en régionale, sous peine d'être rétrogradé dans la division la plus basse.

Des play-offs seront organisés afin de désigner le ou les montants éventuel(s) supplémentaire(s) en II Régionale Dames et II Régionale Messieurs.

1. Modalités

Les play-offs sont organisés en première provinciale.

Les play-offs opposeront les équipes classées de la deuxième à la cinquième place (voire au-delà si des équipes classées à ces places renoncent à leur participation).

Si un deuxième montant est demandé à la province du Hainaut, le vainqueur des play-offs est qualifié pour la montée en régionale.

Si un troisième montant est demandé à la province du Hainaut, le vaincu des play-offs est qualifié pour la montée en régionale.

Si d'autres montants sont demandés à la province, le classement à l'issue de la phase classique du championnat sera pris en considération en tenant compte d'abord des clubs inscrits pour participer aux play-offs (les clubs qui se sont inscrits ont donc priorité sur ceux qui ne se sont pas inscrits) mais sans obligation de montée.

2. Participation

Les clubs qui s'inscrivent pour participer aux play-offs prennent l'engagement de ne pas refuser la montée s'ils sont qualifiés pour monter sous peine d'être rétrogradés dans la division la plus basse.

En pratique, et quel que soit son classement, chaque équipe doit confirmer au plus tard 2 semaines avant le début de la dernière journée son intention de participer aux play-offs. Pour ce faire, le correspondant officiel du club doit en informer par mail le secrétariat provincial. Si une équipe terminant de la 2^{ème} à la 5^{ème} place ne s'inscrit pas, la place libérée pourra être prise par une autre équipe inscrite et moins bien classée. L'ordre étant déterminé en fonction du classement final.

Toutefois, l'inscription d'une équipe descendante ne sera pas prise en considération.

L'organisation de play-off est subordonnée à la participation de 4 équipes. Si 4 équipes ne marquent pas leur accord de participation, les play-offs ne seront pas organisés.

Dans ce cas, si plus d'un montant est demandé à la province du Hainaut, il sera tenu compte du classement de la phase classique du championnat, sans obligation de montée.

3. Ordre des rencontres

Les demi-finales se disputeront au meilleur des trois manches en tenant compte du fait que l'équipe la mieux classée lors de la phase classique fera le déplacement lors du match retour et qu'elle jouera à domicile le match aller et la belle éventuelle.

Les vainqueurs des demi-finales disputeront la finale (au meilleur des trois manches) en tenant compte du fait que l'équipe la mieux classée lors de la phase classique du championnat fera le déplacement lors du match retour et qu'elle jouera à domicile le match aller et la belle éventuelle.

3. Calendrier

- Fin des inscriptions pour la participation aux play-offs : 10/04/2020 à 20h00.
- Dernière journée de la phase classique : 25 et 26/04/2020

- 1/2 finale aller :	2-5	3-4	29/04/2020
- 1/2 finale retour :	5-2	4-3	02/05/2020
- 1/2 finale belle éventuelle :	2-5	3-4	05/05/2020
- Finale aller :			09/05/2020
- Finale retour :			13/05/2020
- Finale belle éventuelle :			16/05/2020

Le calendrier définitif sera élaboré le lundi suivant la dernière journée de championnat en présence des clubs concernés.

4. Qualification des joueurs

Les joueurs qualifiés pour disputer les play-offs devront être affectés au club conformément aux dispositions de l'article PC 86 du ROI.

5. Table officielle

Le Comité provincial désigne, pour chaque match des play-offs, un observateur et éventuellement un commissaire de table.

Indemnité : l'observateur du Comité Provincial ainsi que le commissaire de table éventuel reçoivent une indemnité de 17,00 € ainsi que le remboursement de leurs frais de déplacement.

6. Droit d'entrée

Le prix d'entrée est déterminé par les 4 clubs participants lors de la réunion établissant le calendrier définitif.

7. Réclamations et Plaintes

Procédure :

1. Par dérogation à la partie juridique, toute réclamation ou toute contestation portant sur un fait de match sera déposée auprès de l'observateur dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre.

2. Ce dernier prendra contact avec le procureur régional et le président du conseil judiciaire provincial qui convoquera le conseil le jour suivant la rencontre à 19h00 en ses locaux habituels.

3. L'observateur convoque toutes les personnes dont il estime la présence nécessaire pour le traitement de la réclamation ou toute contestation.

4. La décision du conseil judiciaire provincial est, après délibération de l'affaire, portée à la connaissance des clubs et/ou parties intéressées lors de la séance.

5. Un appel éventuel devra être déposé dès la fin de la séance auprès du président de séance.

6. Le conseil d'appel aura lieu le jour suivant la séance du CJP à 19h00, en ses locaux habituels. Le président convoquera toutes les personnes concernées.

Mission du procureur : en fonction du calendrier des play-off, le procureur mobilisera les équipes du CJP et du conseil d'appel afin d'être toujours disponible pour statuer en urgence.

Le Président
Notelaers Christophe

Le Secrétaire
Sonveaux Robert

A approuver par les clubs de P1 messieurs et P1 dames et par l'Assemblée Provinciale du 25 mai 2019.